

ETABLISSEMENT : Collège de "La Fontaine du Vé - SEZANNE
Actes du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE du 23 juin 2015

PEDAGOGIE ET VIE SCOLAIRE	ACTES ADMINISTRATIFS																																												
<p><u>Préparation de rentrée :</u> Le conseil adopte le tableau de répartition des IMP du collège défini selon le projet d'établissement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Coordination des activités physiques, sportives et artistiques</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Référent culture</td> <td style="text-align: center;">0.5</td> </tr> <tr> <td>Coordinations autres (à préciser)</td> <td style="text-align: center;">6.5</td> </tr> <tr> <td>Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif</td> <td style="text-align: center;">3</td> </tr> </table>		Coordination des activités physiques, sportives et artistiques	2	Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	1	Référent culture	0.5	Coordinations autres (à préciser)	6.5	Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	3																																		
Coordination des activités physiques, sportives et artistiques	2																																												
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques	1																																												
Référent culture	0.5																																												
Coordinations autres (à préciser)	6.5																																												
Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	3																																												
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☒ Adopté à l'unanimité</p>																																													
31.2014.2015																																													
<p><u>Préparation de rentrée :</u> Le conseil adopte le tableau de répartition des IMP de la SEGPA défini selon le projet d'établissement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif</td> <td style="text-align: center;">0.5</td> </tr> </table>		Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	0.5																																										
Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	0.5																																												
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☒ Adopté à l'unanimité</p>																																													
32.2014.2015																																													
<p>Le conseil d'administration adopte le calendrier de l'année scolaire 2015-2016</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rentrée des enseignants le lundi 31 Août 2015 - Rentrée des élèves des 6e et ULIS le mardi 1^{er} septembre à 8h15. (pas cours le mercredi 02/09/15) - Rentrée des 5^e le mercredi 02 septembre à 8 h 15 - Rentrée des 4^e le mercredi 02 septembre à 8 h 45 - Rentrée des 3^e le mercredi 02 septembre à 9 h 15 																																													
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☒ Adopté à l'unanimité</p>																																													
33.2015-2016																																													
<p><u>Principe et financement des sorties et voyages scolaires :</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Action</th> <th style="width: 20%;">Responsable</th> <th style="width: 25%;">Classes</th> <th style="width: 30%;">Dates</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suippes</td> <td>E,Esposito</td> <td>5classes de 3ème</td> <td>1er ou 2ème 15/16</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>E,Esposito</td> <td>6 classes de 4ème</td> <td>Etalé sur année 2015/2016</td> </tr> <tr> <td>Tribunal reims</td> <td>E,Esposito</td> <td>6 classes de 5ème</td> <td>2 ou 3ème trimestre</td> </tr> <tr> <td>Reims Cryptoportique</td> <td>E,Esposito</td> <td>4 classes de 6ème</td> <td>3ème trimestre 2016</td> </tr> <tr> <td>Découverte des métiers Vatry</td> <td>N Rémy</td> <td>3ème segpa</td> <td>2ème trimestre 2016</td> </tr> <tr> <td>Decouverte des métiers La Mezzanine</td> <td>N Rémy</td> <td>4ème segpa</td> <td>nov-15</td> </tr> <tr> <td>Découverte des métiers CFA Chalons</td> <td>N Rémy</td> <td>3ème segpa</td> <td>2ème trimestre 2016</td> </tr> <tr> <td>Sortie Cumières Oeuilly Sézanne</td> <td>V. Léglantier</td> <td>Mini Entreprise</td> <td>02/07/2015</td> </tr> <tr> <td>Château de Fontainebleau</td> <td>M Manelle</td> <td>toutes les 5èmes</td> <td>3ème trimestre 2015/2016</td> </tr> <tr> <td>Voyage Italie</td> <td>V. Léglantier</td> <td>2 classes 4èmes latinistes 1ères</td> <td>printemps 2016</td> </tr> </tbody> </table> <p>Financement selon le tableau joint : Le conseil autorise la signature des conventions attachées à ces projets .</p>		Action	Responsable	Classes	Dates	Suippes	E,Esposito	5classes de 3ème	1er ou 2ème 15/16	Paris	E,Esposito	6 classes de 4ème	Etalé sur année 2015/2016	Tribunal reims	E,Esposito	6 classes de 5ème	2 ou 3ème trimestre	Reims Cryptoportique	E,Esposito	4 classes de 6ème	3ème trimestre 2016	Découverte des métiers Vatry	N Rémy	3ème segpa	2ème trimestre 2016	Decouverte des métiers La Mezzanine	N Rémy	4ème segpa	nov-15	Découverte des métiers CFA Chalons	N Rémy	3ème segpa	2ème trimestre 2016	Sortie Cumières Oeuilly Sézanne	V. Léglantier	Mini Entreprise	02/07/2015	Château de Fontainebleau	M Manelle	toutes les 5èmes	3ème trimestre 2015/2016	Voyage Italie	V. Léglantier	2 classes 4èmes latinistes 1ères	printemps 2016
Action	Responsable	Classes	Dates																																										
Suippes	E,Esposito	5classes de 3ème	1er ou 2ème 15/16																																										
Paris	E,Esposito	6 classes de 4ème	Etalé sur année 2015/2016																																										
Tribunal reims	E,Esposito	6 classes de 5ème	2 ou 3ème trimestre																																										
Reims Cryptoportique	E,Esposito	4 classes de 6ème	3ème trimestre 2016																																										
Découverte des métiers Vatry	N Rémy	3ème segpa	2ème trimestre 2016																																										
Decouverte des métiers La Mezzanine	N Rémy	4ème segpa	nov-15																																										
Découverte des métiers CFA Chalons	N Rémy	3ème segpa	2ème trimestre 2016																																										
Sortie Cumières Oeuilly Sézanne	V. Léglantier	Mini Entreprise	02/07/2015																																										
Château de Fontainebleau	M Manelle	toutes les 5èmes	3ème trimestre 2015/2016																																										
Voyage Italie	V. Léglantier	2 classes 4èmes latinistes 1ères	printemps 2016																																										
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☒ Adopté à l'unanimité</p>																																													
34.2015-2016																																													

AFFAIRES FINANCIERES	ACTES ADMINISTRATIFS
<p>Acceptation de dons du FSE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sortie à Paris : 192 € - Sortie au Tribunal de Reims : 120 € - Sortie à Fontainebleau : 200 € - Voyage Italie : 500 € 	
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	35.2015-2016
<p>Décisions budgétaires modificatives pour vote 2015 n° 8 :</p> <p><u>Répartition des crédits globalisés 2015</u> : 3^e et dernier versement de 3 900 € portant le montant annuel à 16 500 €.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 900 € pour le domaine des projets, voyages sorties et ouverture à l'international - 2 000 € pour les manuels scolaires 	
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	30.2015-2016
<p>Règlement intérieur du Service Annexe d'hébergement</p> <p>Les points principaux sont exposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inscriptions à la demi-pension et internat se font au plus tard à la rentrée scolaire et sont valables pour l'année scolaire entière sauf changement sur <u>demande écrite des familles en fin de trimestre. Les demandes doivent alors parvenir au plus tard avant les vacances de décembre et avril</u> <p>Pour les demi-pensionnaires il existe deux forfaits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forfait 4 jours pour un accès au self les lundi, mardi, jeudi et vendredi. <u>En cas de nécessité de prendre un repas le mercredi pour retenues l'élève devra acheter un badge à 3.70 € (prix 2015)</u> - Forfait 5 jours pour un accès au self les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi. - Les élèves externes peuvent prendre occasionnellement leurs repas en achetant un badge jetable à usage unique - Le paiement se fait soit en espèces, soit en chèques soit par virement. L'établissement étudie la possibilité de mettre en place le prélèvement automatique. - Des remises peuvent être accordées pour les familles nombreuses - Des remises sont accordées pour certaines absences. La liste de ces absences est définie par le Conseil Régional. <p>Le règlement du service de restauration et d'hébergement est approuvé</p>	
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	36.2015-2016

CONTRATS ET CONVENTIONS	ACTES ADMINISTRATIFS
<p>Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les conventions de stage en entreprise.</p>	
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	29.2015-2016
<p>Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer les conventions de mini stage avec Lycée.</p>	
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	37.2015-2016
<p>Autorisation est donnée au chef d'établissement de signer la convention avec entrepreneur pour apprendre pour les élèves de l'option DP 3heures</p>	
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	39.2015-2016

<p>En application du premier alinéa de l'article L. 916-1 du code de l'éducation, et du décret n°2003-484 du 6 juin 2003 modifié, les assistants d'éducation peuvent être recrutés par les EPLE .</p> <p>Le chef d'établissement est autorisé à recruter et signer les contrats des assistants d'éducation au lycée :</p> <p>Nombre d'ASSED alloués pour la rentrée 2013 pour le LPO et le Collège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 ETP Assistants d'éducation - 0.5 ETP Assistant pédagogique <p>Nature des fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vie scolaire - Assistant pédagogique - TICE - AVSCO <p>Quotité de travail : 0.5 ou temps plein</p> <p>Dans la limite des moyens attribués à l'établissement par les autorités académiques, le chef d'établissement a pleine compétence pour conclure les contrats de recrutement correspondant au projet approuvé par le conseil d'administration. Il peut conclure dans les mêmes conditions tout contrat de recrutement pour le remplacement d'assistants d'éducation temporairement absents.</p>	
<p>Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>38.2015-2016</p>
<p>☞ Adopté à l'unanimité</p>	